

AULAB
CONCEPTEUR D'AVENIRS

RAPPORT D'ACTIVITES | 2008
PROGRAMME PARTENARIAL | 2009



Editorial

L'Agence d'Urbanisme de l'Arrondissement de Béthune (AULAB), créée en 2005, est devenue opérationnelle à la fin de l'année 2006. Si l'année 2007 a été en grande partie consacrée à l'élaboration du SCOT de l'Artois pour le compte du SMESCOTA, l'année 2008 aura marqué la première véritable année de mise en œuvre des missions, actions et études de son programme partenarial et pluriannuel d'activités.

J'ai ainsi le plaisir de vous transmettre ce premier rapport détaillé d'activités 2008 mais aussi le programme 2009, pour que vous puissiez découvrir ou vérifier la diversité des actions conduites par l'AULAB et tout l'intérêt que les élus des collectivités de notre arrondissement peuvent, ou pourraient, en retirer en faisant appel à ses services. Il faut constater qu'elles sont de plus en plus nombreuses à le demander.

D'autres collectivités proches de notre territoire l'ont bien compris puisque nous devons saluer, en ce début d'année 2009, l'adhésion de la Communauté de Communes du Saint-Polois qui en préfigure, sans doute, d'autres dans les prochains mois ou en 2010.

L'action de l'AULAB s'inscrit pleinement dans les objectifs du Grenelle de l'Environnement dont les lois d'application (Grenelle 1 et, avant la fin de l'année 2009, Grenelle 2 ou loi d'Engagement National pour l'Environnement dite ENE) vont considérablement modifier les règles d'urbanisme et de la construction, en donnant aux collectivités locales, à leurs élus et à leurs services plus de responsabilités dans l'aménagement de leurs territoires, notamment au travers de la délivrance des autorisations à construire mais aussi de l'élaboration de leurs documents de planification (SCOT, PLU, cartes communales...).

L'AULAB qui est reconnue régionalement et au-delà comme l'un des principaux acteurs de la mise en œuvre des nouvelles démarches environnementales de l'urbanisme et de la construction, est donc l'outil dont nous avons et aurons besoin pour nous accompagner et nous aider à modifier nos façons de « faire la ville de demain » ou d'aménager nos communes durablement.

Nous allons, au niveau de l'AULAB et pour ce faire, multiplier, dans les prochains mois, nos actions d'information en direction des collectivités et de leurs élus, notamment pour expliquer comment, face à ces nouveaux enjeux environnementaux, nous pouvons mieux agir et, surtout, concrètement et efficacement.

Le Président,

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, loopy initial 'A' followed by a vertical stroke and a diagonal stroke.

Alain WACHEUX



Sommaire

Les missions de l'agence	7
L'organisation de l'agence	8
Le nouveau programme partenarial	11
Maîtriser l'urbanisation et renouveler la ville	12
Le SCoT de l'Artois	
Le SCoT du Pays du Ternois	
Le schéma de développement des pôles hospitalier et universitaire	
La promotion de la Haute Qualité Environnementale (HQE) dans les documents de planification territoriale	
Les Approches Environnementales de l'Urbanisme (AEU)	
Les études-conseil aux projets d'aménagement	
Les autres actions	
Développer une offre de logements adaptée aux besoins de l'ensemble de la population	22
Les Programmes Locaux de l'Habitat (PLH)	
La méthodologie du « diagnostic foncier »	
L'expérimentation DIACT Villes Moyennes	
Autres études	
Introduire et développer la nature dans les espaces urbains	26
L'atlas des trames vertes et bleues du SCOT de l'Artois	
Les autres études	
Promouvoir des politiques durables de mobilité	28
La Politique Globale de Déplacements (PGD) et Plan de Déplacements Urbains (PDU)	
L'étude pôles d'échanges sur les gares de Lillers et d'Isbergues	
Le schéma d'aménagement de la voie d'eau	
La réflexion sur la création d'un barreau fluvial entre Béthune et Merville	
L'enquête cordon sur l'aire métropolitaine	
Le schéma d'aménagement des routes	
Construire des outils partagés d'observation et d'évaluation	30
Les observatoires	
Le centre de ressources	
Annexe : Les avis de la FNAU, mars 2009	34



Les missions de l'agence

L'Agence d'Urbanisme de l'Arrondissement de Béthune (AULAB) a été créée à la fin de l'année 2005 sous la forme d'une association loi 1901 par la Communauté d'Agglomération Artois Comm., les Communautés de Communes Artois-Flandres, Artois-Lys et Noeux et Environs, les Villes de Béthune et de Bruay-la-Buissière et le Syndicat Mixte pour le SCOT de l'Artois (SMESCOTA).

Elle a été agréée par l'Etat mi 2006 et adhère à la Fédération Nationale des Agences d'Urbanisme (FNAU) qui regroupe aujourd'hui 51 agences réparties sur le territoire de la France et de l'Outre-mer.

Nées en 1967 avec la Loi d'Orientation Foncière, les agences d'urbanisme ont vu leur champ d'action évoluer de l'urbanisme vers des questions plus larges d'aménagement et de planification du territoire, de développement économique, de transports et d'environnement.

Avec les nouvelles structures de coopération intercommunale et les territoires de projet définis par la Loi d'Orientation pour l'Aménagement et le Développement Durable du Territoire (LOADDT) et la Loi Solidarité et Renouvellement Urbain (SRU), les agences d'urbanisme ont vu leur rôle d'harmonisation des politiques urbaines à l'échelle des aires urbaines, être reconnu au plan national.

Les principales missions des agences et de l' AULAB sont :

- **l'Observation**

L'observation permanente des phénomènes urbains constitue l'une des missions principales du métier des agences d'urbanisme. Elle permet au travers du recueil de données spatiales, économiques, sociales auprès de fournisseurs de données très divers, d'appréhender les territoires et leur fonctionnement.

- **l'Analyse**

Souvent chargée du suivi et de l'évaluation des politiques publiques, l' AULAB alerte les élus régulièrement par le biais d'études ou de rapports, des évolutions qui s'opèrent sur leurs territoires. Cette mission d'analyse est souvent assortie de propositions d'actions ou de conseil. L' AULAB est un outil partenarial qui lui permet d'être un lieu de débats entre les acteurs locaux (institutionnels, collectivités, professionnels).

- **l'Accompagnement**

Fort de connaissances acquises grâce à l'observation des territoires, l' AULAB accompagne les collectivités territoriales dans l'élaboration de leur document de planification ou de programmation à l'échelle du pays, de l'agglomération, des communes par le biais des PLU ou des quartiers.

- **la Gestion de projet**

L'AULAB peut aller au-delà de l'accompagnement et proposer des projets alternatifs et des transferts de savoir-faire. Elle est en capacité de programmer des projets et les mener en relation avec les communes et intercommunalités concernées.

La mise en œuvre du Grenelle de l'Environnement conforte les missions des agences d'urbanisme en confirmant qu'elles sont l'un des principaux moteurs de la promotion de la ville durable.

L'organisation de l'agence

Outre les membres de droit (les 7 collectivités et l'Etat) qui ont présidé à sa création, l' AULAB compte au titre de ses membres associés : la Région Nord/Pas-de-Calais, le Département du Pas-de-Calais, la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Arrondissement de Béthune, la Chambre des Métiers, la Chambre d'Agriculture, l'Université de l'Artois et d'autres organismes publics locaux ou régionaux dont les représentants siègent dans ses trois instances décisionnelles : l'Assemblée Générale, le Conseil d'Administration et le Bureau.

• L'Assemblée Générale

Constituée des représentants de tous les membres et personnes morales de l'association, elle contrôle l'activité et statue sur le mode de fonctionnement de l'Agence. Regroupant 49 membres, elle se réunit au moins une fois par an.

• Le Conseil d'Administration

C'est l'organe d'administration et de décision de l'Agence. Il a notamment la charge de délibérer sur le Programme Partenarial d'Activités (PPA) de l'Agence qui définit les études à mener par l'équipe technique. Se réunissant au moins deux fois par an, ce conseil est composé de 24 représentants issus des différentes structures membres de l'Agence.

• Le Bureau

Il est élu au sein du Conseil d'Administration qu'il a pour mission d'animer et se réunit au moins deux fois par an. Il est aujourd'hui composé :

- du Président : Monsieur Alain WACHEUX, Maire de Bruay la Buissière et Président de la Communauté d'Agglomération Artois Comm.

- de 2 Vice-présidents : Monsieur Yves DUPONT (1er Vice-président), Maire d'Annequin et Président du SMESCOTA et Monsieur Pascal BAROIS (2e Vice-président), Président de la Communauté de Communes Artois Lys.

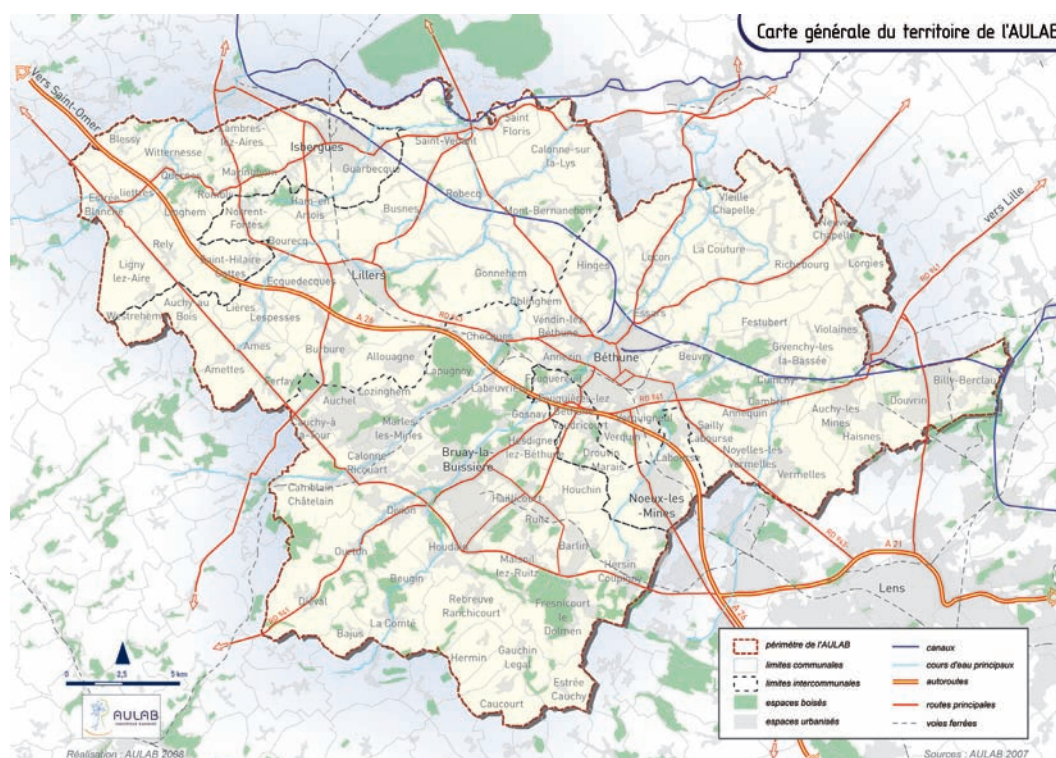
- d'un Trésorier : Monsieur Jacques NAPIERAJ, Maire d'Isbergues et Président de la Communauté de Communes Artois Flandres.

- d'un Secrétaire : Monsieur Jacques VILLEDARY, Maire de Noeux-les-Mines et Président de la Communauté de Communes de Noeux et Environs.

Sa composition devrait évoluer afin d'accueillir les représentants des autres collectivités locales en tant que membres du Bureau.

Son territoire d'action couvre les périmètres des 4 intercommunalités :

- la Communauté d'Agglomération Artois Comm ;
- la Communauté de communes Artois-Flandres ;
- la Communauté de communes Artois-Lys ;
- la Communauté de communes de Noeux et Environs.



Cette organisation pourrait être modifiée au cours de l'année 2009 avec l'adhésion de nouvelles collectivités locales, notamment les 5 intercommunalités du Pays du Ternois (Communautés de Communes du Saint-Polois, du Pays d'Heuchin, du Pernois, de l'Auxillois et du Pays de Frévent).

D'ors et déjà, la Communauté de Communes du Saint Polois a adhéré à l' AULAB en ce début d'année.



Pour réaliser les missions qui lui ont été confiées par ses membres, l' AULAB est animée par une équipe permanente de 13 personnes d'horizons et de compétences diversifiées et complémentaires. Au 1er mars 2009, Laurent CATTEZ a remplacé Julia MALLET, dans le domaine de l'environnement et Xavier ZLOBINSKI a intégré l'équipe en tant qu'assistant administratif.

DIRECTION

Pascal Van Acker
Directeur
p.vanacker@aulab.fr

Alain Vanneufville
Directeur Adjoint
a.vanneufville@aulab.fr

Annaïc Le Gall
Environnement & Paysage
a.legall@aulab.fr

Jean-Baptiste Mignien
SIG & Cartographie
jb.mignien@aulab.fr

Nicolas Coussement
Secrétaire Général
n.coussement@aulab.fr

Isabelle Martinache
Secrétariat
i.martinache@aulab.fr

Matthieu Hugot
Transport & Déplacements
m.hugot@aulab.fr

Julien Iwema
Projets urbains
j.iwema@aulab.fr

Xavier Zlobinski
Assistant Administratif
x.zlobinski@aulab.fr

Laurent Cattez
Environnement & suivi des AEU
l.cattez@aulab.fr

Diego Duarte
Architecture
d.duarte@aulab.fr

Isabelle Lucas
Démographie & Habitat
i.lucas@aulab.fr

Maxime Picard
Statistiques
m.picard@aulab.fr

EQUIPE TECHNIQUE



Le nouveau programme partenarial

Extraits du préambule du protocole de coopération entre le Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement Durable et de l'Aménagement du Territoire (MEEDDAT) et la FNAU.

« Le Grenelle de l'environnement a donné une impulsion déterminante à l'émergence d'une nouvelle politique en faveur de l'environnement.

L'aménagement et le développement durable des territoires constituent un enjeu clef de cette démarche nationale. L'implication forte des structures politiques et professionnelles en charge de l'urbanisme en conditionnera la réussite.

Outils d'ingénierie partenariaux et pluridisciplinaires, les agences d'urbanisme peuvent jouer un rôle majeur dans la promotion et la mise en œuvre des dispositions du Grenelle, de par la nature même de leurs missions définies dans le Code de l'Urbanisme. Dans leurs travaux et leurs projets, elles s'efforcent d'articuler les échelles, de marier les disciplines et de combiner les approches, au plus près des exigences de transversalité du développement durable dans sa triple dimension économique, sociale et environnementale.

La Fédération Nationale des Agences d'Urbanisme et l'Etat ont souhaité formaliser dans un protocole de coopération, l'implication des agences dans la mise en œuvre du Grenelle de l'Environnement et l'engagement de l'Etat à soutenir leur réseau. Ce protocole complète la Charte de Partenariat signée en 2001.

Le protocole propose un cadre commun d'intervention pour concrétiser dans les territoires où sont présentes les agences d'urbanisme, les orientations du Grenelle de l'Environnement. »

UN PROGRAMME DE COOPERATION POUR PROMOUVOIR ET ALLER RESOLUMENT VERS UNE VILLE DURABLE

Le programme de coopération porte sur 5 axes d'intervention qui redéfinissent le partenariat entre l'Etat et les agences d'urbanisme, et aux niveaux régional et local, entre la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) et l' AULAB.

Le nouveau Programme Partenarial d'Activités 2009 de l' AULAB a pris en compte les orientations de ce nouveau protocole. Il a été organisé sur la base de ses 5 volets contractuels, en y intégrant les actions et les études engagées précédemment et, notamment, celles conduites en 2008 qui constituent le présent rapport d'activités.

Le SCOT de l'Artois

• Suivi et mise en oeuvre

L'AULAB effectue pour le compte du SMESCOTA les missions de coordination, de pilotage, d'animation, du SCoT de l'Artois (certifié exécutoire depuis le 1er juin 2008). Elle travaille sur la mise en compatibilité des PLU et POS avec le SCoT.

L'AULAB effectue un travail d'accompagnement des communes dans l'élaboration de leurs documents d'urbanisme, notamment pour faciliter la traduction opérationnelle des orientations stratégiques du SCoT.

Elle a participé à la réalisation d'une grille d'analyse des PLU effectuée par les services de l'Etat. Cet outil permet de juger de la compatibilité des documents d'urbanisme existants, mais aussi d'élaborer les avis sur arrêt-projet.

L' AULAB rédige les avis sur arrêt-projet pour le SMESCOTA et anime la commission de suivi des PLU.

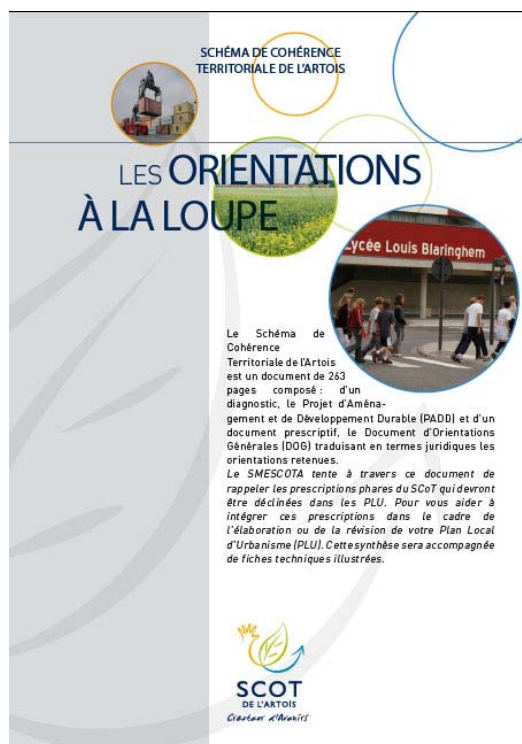
Dans le cadre du suivi et de la mise en oeuvre du SCoT, le SMESCOTA, en tant que Personne Publique Associée, doit rendre un avis sur les PLU. L' AULAB a réalisé un document de synthèse, à vocation pédagogique, avec les principales prescriptions du SCoT pour permettre aux communes de prendre connaissance des principales dispositions du SCoT et faciliter leur prise en compte lors des révisions des documents d'urbanisme. Ce document de synthèse sera complété par la production de fiches techniques pédagogiques sur les principales prescriptions du SCoT.

L' AULAB effectue le suivi du SCoT par la mise en place d'un certain nombre d'indicateurs. Les observatoires de l' AULAB permettent de suivre les indicateurs, mais aussi les évolutions statistiques du territoire par grands thèmes actualisés de manière permanente par des publications régulières.

• Mise en cohérence des documents d'urbanisme

L' AULAB représente le SMESCOTA dans le cadre de l'association « Aire Métropolitaine de Lille ».

Celle-ci a réalisé un rapport technique sur la mise en cohérence des documents d'urbanisme à l'échelle de l'aire métropolitaine en partenariat avec la Communauté d'Agglomération d'Hénin-Carvin.



• Démarche «InterSCoT Scarpe-Artois»

L'AULAB assure le suivi et le portage de la démarche InterSCoT « Scarpe Artois ». Cette démarche regroupe 4 Syndicats Mixtes de SCoT : SCoT de Lens-Liévin/Hénin-Carvin, du Douaisis, d'Arras, et de l'Artois.

Cette démarche porte sur des réflexions communes sur les espaces limitrophes entre les SCoT, sur des actions communes d'observation thématique, et sur une analyse des convergences et divergences entre les SCoT.



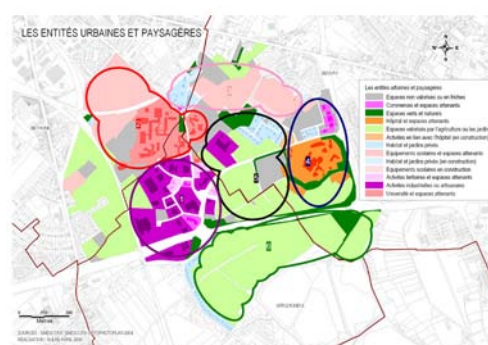
Le SCOT du Pays du Ternois

La Communauté de Communes du Saint-Polois avait décidé de réaliser sur son territoire un SCoT dont le périmètre a été approuvé par le Préfet du Pas-de-Calais en 2003. Depuis cette date, le Pays du Ternois regroupant 5 Communautés de Communes représentant une centaine de communes pour 40.000 habitants, a été créé et il développe de nombreuses actions communes.

La réalisation d'un SCoT sur ce périmètre a été envisagée. Les EPCI sont en cours d'approbation du périmètre et ils constitueraient à la suite de sa validation par l'Etat, un Syndicat Mixte chargé de le réaliser. Les Présidents des EPCI ont souhaité que le futur Syndicat Mixte adhère à l'AULAB pour les assister dans l'élaboration de leur SCoT. En fonction du calendrier de mise en œuvre du SCoT, les études préalables (diagnostic, état initial de l'environnement) pourraient être lancées avant la fin 2009.

Le Schéma de développement des pôles hospitalier et universitaire

L'AULAB a réalisé un schéma des pôles hospitalier et universitaire de Béthune. Ce schéma présente un diagnostic foncier, urbain et réglementaire, et propose des orientations générales et des principes d'aménagement afin d'améliorer le fonctionnement de ce pôle.



La promotion de la HQE

Aujourd'hui, le développement urbain ne saurait être autrement que durable. La Région Nord/Pas-de-Calais a été pilote en termes de développement durable et d'innovations dans le domaine de la Haute Qualité Environnementale, ceci grâce au soutien de l'ADEME au travers du FRAMEE (Fonds Régional d'Aide à la Maîtrise de l'Energie et de l'Environnement).

Pour le nouveau contrat de projets Etat-Région 2007-2013, le FRAMEE a été reconduit et un partenariat a été établi avec l' AULAB. L'agence devient le relais de ce dispositif sur l'arrondissement de Béthune à travers différentes actions comme la promotion de la HQE (notamment la communication et la sensibilisation à cette démarche auprès des acteurs de l'éco-construction), une mission d'assistance-conseil pour les maîtrises d'ouvrage publiques, le suivi et l'établissement des bilans d'actions menées et des partenariats entrepris, enfin la réalisation d'Approches Environnementales de l'Urbanisme (AEU) pour la deuxième année consécutive. Ces actions sont financées à 70 % par le FRAMEE par le biais de la convention signée avec l' AULAB.

L'année 2009 est marquée par la montée en puissance de ces dispositifs puisqu'après les 4 AEU lancées en 2008 ce sont pas moins de 6 nouvelles études qui verront le jour ainsi que la démarche expérimentale sur le volet «Qualité Environnementale et Développement Durable» des PLU. De plus en plus de communes sollicitent également l' AULAB pour des missions d'assistance conseil HQE afin de les accompagner dans l'élaboration des opérations et rédiger les cahiers des charges.

• Dans les documents de planification territoriale

L' AULAB remplit une mission de conseil auprès des communes pour les aider à mieux appréhender les nouveaux enjeux liés au développement durable et au projet de loi « Engagement National pour l'Environnement », qui devront être intégrés au sein des documents de planification. Ainsi, l' AULAB intervient :

- dans le cadre de l'élaboration des documents d'urbanisme à travers une démarche d'accompagnement des communes ou d'assistance à maîtrise d'ouvrage. Quelques exemples de communes ayant sollicité l' AULAB : Saint-Floris, Calonne-sur-la-Lys, Robecq, Norrent-Fontes, Vieille-Chapelle, Ferfay, etc.
- au titre de la convention FRAMEE (AULAB/Région/ADEME), en tant que maître d'ouvrage délégué pour la réalisation d'une mission étude-conseil sur le volet « Qualité Environnementale et Développement Durable » du PLU. Cette démarche expérimentale est menée de façon conjointe et partenariale (mission de révision de PLU et mission d'étude-conseil) sur 4 communes choisies selon leur typologie : Annezin (commune périphérique à la ville centre), Béthune (ville centre), Marles-les-Mines (commune de l'ancien Bassin Minier) et La Couture (commune périurbaine) qui sera la première à lancer l'élaboration de son document courant mai 2009.

• Par les Approches Environnementales de l'Urbanisme (AEU)

Concrètement une AEU se traduit par une amélioration globale de la qualité environnementale d'un projet urbain. Les thématiques énergie et climat, déplacements, eau, déchets, biodiversité et paysage, sols et sites pollués et bruit sont traitées séparément puis croisées pour aboutir à un scénario équilibré et respectueux de l'environnement. Cette action peut s'exercer à différentes échelles, du projet urbain au quartier voire à l'échelle d'un SCOT.

Pour les communes, c'est donc un précieux outil d'aide à la décision. Elles peuvent demander soutien à l' AULAB qui pilote ces études en tant que maîtrise d'ouvrage déléguée. L'objectif est de faire de l'arrondissement de Béthune un territoire exemplaire en terme de durabilité en s'appuyant sur les compétences de l' AULAB.

Les AEU engagées en 2008 :

• Assistance à Maîtrise d'Ouvrage sur le projet de requalification du site de l'ancienne Brasserie des Houillères à Allouagne

L' AEU conduite par l'Agence d'Urbanisme et l'Atelier d'Architecture Ecologique a abouti en 2008 à l'élaboration d'un programme et d'un schéma d'aménagement pour la création d'un nouvel îlot de centre-bourg mêlant équipements publics (pôle scolaire, bureau de poste, locaux associatifs), logements (entre 70 et 80 logements en individuel, intermédiaire et collectif) et activités commerciales. La qualité des aménagements en termes d'efficacité énergétique, de gestion des eaux pluviales et de biodiversité fait de cette opération un des projets d'éco-quartier les plus avancés sur l'arrondissement de Béthune. D'ici l'automne 2009, l'Agence d'Urbanisme accompagnera la commune dans le choix d'un aménageur et le lancement de la mise en œuvre du projet en



veillant notamment à l'intégration des objectifs de performance environnementale affirmés par la commune à l'issue de l'AEU.

- **AEU sur le projet d'aménagement des sites Plastic Omnium et SNCF à Bruay-la-Buissière**

Après avoir réalisé un diagnostic et des propositions ayant abouti à la validation d'un préprogramme d'aménagement, l' AULAB a piloté durant l'année 2008 une AEU sur le projet d'aménagement des sites de Plastic Omnium et de l'ancienne gare. Cette étude a permis de dégager les objectifs de performance environnementale du programme, préparant ainsi l'aménagement d'un éco-quartier sur ces sites au cœur de Bruay-la-Buissière.



- **AEU sur les sites des Parcs des Chartreux**

L'AULAB a lancé au cours du 2ème semestre de l'année 2008 une AEU sur les sites des Parcs des Chartreux sur les territoires d'Artois Comm. et de la CCNE. Une première étape de diagnostic a été validée en décembre 2008, l'étude étant actuellement au stade d'élaboration des orientations et des principes fondamentaux d'aménagement en vue d'une déclinaison sur chacune des intercommunalités.

Les AEU engagées en 2009 :

- **AEU sur le centre ville et le quartier de la gare de Lillers**

La Ville de Lillers a sollicité l' AULAB afin que soit réalisée une AEU sur le centre ville et le quartier de la gare de la commune. Ces deux entités urbaines, bien que proches, sont actuellement mal reliées : il existe une certaine dualité entre le centre ville qui concentre l'ensemble des services et les principaux éléments architecturaux et patrimoniaux de la commune, et les abords de la gare qui mériteraient de faire l'objet d'un réaménagement et qui sont joutés par d'importantes friches industrielles. L'objectif est donc de définir un projet urbain durable à l'échelle de ces secteurs en accord avec les critères liés à la haute qualité environnementale.

- **AEU sur l'aménagement du site de la Courrery à Gonnehem**

Cette emprise de plus de deux hectares en centre-bourg apparaît comme un site éminemment stratégique pour diversifier l'habitat et renforcer le centre de cette commune périurbaine fortement concernée par les enjeux d'étalement urbain. L'AEU qui se déroulera en 2009 vise à dégager les enjeux environnementaux et urbains du site afin de permettre à la commune d'affiner la définition des objectifs du projet et de proposer un schéma d'aménagement à haute qualité environnementale.

- **AEU sur le projet de requalification du centre-ville d'Isbergues**

Alors que différentes interventions sont mises en œuvre dans le secteur du centre-ville d'Isbergues (requalification de l'espace public, construction d'équipements...), l'AEU vise à faire émerger une stratégie globale de requalification du centre intégrant notamment des objectifs de qualité environnementale. Cette étude se déroulera en 2009 et aboutira à la proposition de préconisations à l'échelle du centre-ville et d'améliorations à apporter aux opérations aujourd'hui programmées.

- **AEU sur la friche rue de Lille à Béthune**

Située sur une artère stratégique de la ville de Béthune, cette friche de 4,4 hectares fera l'objet d'une AEU à partir du second semestre 2009.

Inscrite au cœur d'un tissu urbain dense, à toute proximité de lieux structurants tels que le centre-ville, l'hôpital, le pôle d'enseignement supérieur, la gare, ce site pourra être le support privilégié d'une opération mixte de logements et équipements. L'enjeu réside dans une intégration optimale de cette opération dans son environnement très urbain et dans la qualité environnementale de ses aménagements.

- **AEU sur le centre-ville de Saint-Pol-sur-Ternoise**

La commune de Saint-Pol-sur-Ternoise est le centre d'une petite aire urbaine au cœur d'un espace rural où elle exerce une large influence. Elle possède des fonctions économiques très variées avec de nombreuses entreprises et commerces. Au sein d'un espace naturel relativement préservé, elle est traversée par la Ternoise mais c'est également un centre agricole, un important carrefour routier à la croisée de la RD 939 et de la RD 941 ainsi qu'un point de passage vers le littoral tout proche...

Le projet de déviation de la RD 941 étant arrêté, il est possible aujourd'hui d'envisager une restructuration du centre-ville. Dans cet objectif l'AULAB a été consultée pour élaborer un cahier des charges pour la réalisation d'une AEU visant à définir un projet urbain durable pour son centre.

Les études-conseil aux projets d'aménagement

• Etude-conseil pour l'aménagement de la « zone des Quatorze » à Lapugnoy

En 2008, la commune de Lapugnoy a sollicité l' AULAB pour l'accompagner dans sa réflexion sur l'aménagement d'une zone de près de 10 ha à vocation d'habitat. La « zone des Quatorze » s'avérant un site particulièrement stratégique à l'échelle communale, il a été demandé à l' AULAB de réaliser un schéma d'aménagement et un cahier de recommandations pour encadrer l'urbanisation future du site selon des objectifs de qualité environnementale : orientation des logements, variété des typologies de logement, gestion de l'efficacité énergétique, organisation des voiries/gestion des déplacements, gestion des eaux ou encore intégration du projet au contexte environnemental.



• Accompagnement de la ville de Béthune dans la réorientation de son projet d'éco-quartier de la rue de l'horlogerie

A la suite des élections municipales de 2008, la nouvelle municipalité béthunoise a souhaité modifier le projet en cours de l'éco-quartier de la rue de l'horlogerie (site TESTUT). Un nouveau schéma d'aménagement, élargi à un second site, a été élaboré par l'Agence Nicolas MICHELIN en lien avec les différents opérateurs intervenants depuis le lancement des études sur ce site.

L' AULAB a participé aux différentes réunions de réflexions sur le nouveau projet, en veillant à ce que les futurs aménagements et constructions répondent au cahier des charges du guide sur le renouvellement urbain durable de l'Aire Métropolitaine à laquelle elle a contribué. Elle a également participé à l'élaboration des dossiers

présentés par l'aménageur de la zone, au titre de « l'excellence territoriale » ou de l'appel à projet de l'Etat sur les éco-quartiers.



La Ville de Béthune a également souhaité une assistance-conseil HQE auprès de l' AULAB pour la définition du cahier des charges de la future Maison des Sports à Haute Qualité Environnementale, vitrine d'un projet plus large de complexe sportif et culturel, en cœur de ville.

- **Etude-conseil sur la requalification de la Cité des Electriciens de Bruay-la-Buissière**

Appelée "Cité des Electriciens", la Cité 2 de la concession de Bruay-la-Buissière est la plus ancienne cité minière conservée dans la partie ouest du Bassin Minier.

Dans la perspective de mettre en valeur le potentiel architectural et paysager de ce site emblématique de 1,7 ha, la commune de Bruay-la-Buissière a confié à l' AULAB une étude pour imaginer et dessiner un projet à Haute Qualité Environnementale comprenant la reconversion du bâtiment central en équipement culturel, la réhabilitation et la mise en valeur architecturale des logements du site, la réorganisation des jardins familiaux privatifs et des espaces verts publics en lien avec l'équipement culturel.



- **Etude-conseil sur l'extension du groupe scolaire « Les Capucines » de Labourse**

Dans le cadre de sa réflexion sur la réorganisation de son groupe scolaire «Les Capucines», la commune de Labourse a missionné l' AULAB pour

la réalisation d'une étude conseil en terme de construction à Haute Qualité Environnementale dont l'objectif était de proposer un préprogramme pour la réalisation de la phase 1 du projet, c'est à dire le réaménagement de l'école maternelle dans un nouveau bâtiment au pied de l'église, classée monument historique.

Le projet porte sur la construction de trois salles de classe, du bureau de la directrice, de la salle de jeux et des blocs sanitaires. L'objectif est de concevoir un bâtiment selon les principes d'interaction de couleur, de modulation entre les formes géométriques, dans le respect des cibles de la HQE.



- **Etude-conseil sur la Chartreuse du Mont Sainte-Marie**

L' AULAB accompagne la Communauté d'Agglomération Artois Comm. dans le cadre du projet de valorisation du site de la Chartreuse du Mont Sainte-Marie. A partir des premières réflexions menées en 2006, l' AULAB a proposé une nouvelle esquisse de projet permettant de faire cohabiter différentes fonctions sur le site et ses environs (caractère patrimonial, équipements touristiques, logements...).



Les autres actions

- **Participation aux actions conduites par la FNAU**

L' AULAB a participé à la 29ème Rencontre Nationale de la FNAU, au HAVRE, où elle a organisé et animé, autour d'un atelier conçu en partenariat avec la Mission Bassin Minier, un débat sur les « grands territoires urbains » en renouvellement urbain.

Elle participe également au sein du réseau des agences à de nombreux groupes de travail thématiques, en particulier ceux concernant les SCoT et le Grenelle de l'environnement.



- **Participation aux actions conduites dans le cadre de la coopération métropolitaine (COMET)**

L' AULAB représente, dans le cadre des groupes de travail de la COMET, le SMESCOTA. Elle intervient également à titre d'expert dans plusieurs actions : la trame verte et bleue, la mobilité et les transports et, plus particulièrement, dans le renouvellement urbain durable.



- **Participation aux groupes de travail pour le Plan Climat Territorial (PCT) du Pays de la Lys Romane**

Le Pays de la Lys Romane a lancé sa démarche de Plan Climat Territorial en octobre 2008 avec pour horizon 2013 pour la réalisation de son programme d'actions.

Celui-ci vise à l'excellence territoriale prônée dans la Charte de Pays en s'appuyant sur trois axes principaux que sont la diminution des gaz à effet de serre, la réduction des consommations énergétiques et le développement des énergies renouvelables. C'est une action environnementale concertée entre tous les acteurs intervenants sur le territoire. L' AULAB est associée en tant que partenaire et participe aux différents groupes de travail pour la définition du programme d'actions 2008-2013.

- **Participation aux actions conduites par la Region Nord Pas de Calais (hors actions contractualisées)**

L' AULAB participe aux groupes de travail sur la démarche INTERSCoT, sur le Plan Climat Régional, sur les Directives Régionales d'Aménagement, notamment celle sur la lutte contre l'étalement urbain, etc... Elle est membre des « fabriques » régionales de prospective 2040, notamment celle portant sur l'environnement.

- **Autres participations**

L' AULAB a participé à la rédaction de l'ouvrage publié par le CAUE du Pas-de-Calais « Lotir Autrement ». Elle participe également aux actions organisées par le CAUE pour diffuser les bons exemples d'aménagement auprès des élus.

Par ailleurs, elle travaille également en partenariat avec la Mission Bassin Minier sur différentes réflexions sur l'avenir de ce territoire (voir dans ce rapport les principales collaborations engagées), avec la Mission Bassin Minier UNESCO.



Elle est également sollicitée pour intervenir dans des colloques ou des séminaires dans la Région ou au plan national, pour présenter les initiatives et les réalisations de son territoire.

Les Programmes Locaux de l'Habitat (PLH)

- **Accompagnement du PLH du Pays de la Lys Romane**

En tant que partenaire, l'AULAB est associée au Comité de pilotage du PLH du Pays de la Lys Romane. A ce titre, elle apporte son analyse notamment à travers son observatoire des évolutions sociales et urbaines.

- **Accompagnement du PLH du Pays du Ternois**

L'AULAB va accompagner la dernière phase de la réalisation du PLH du Pays du Ternois, en particulier le programme d'actions à mettre en œuvre pour chaque EPCI.

- **Réalisation du PLH de la CCNE 2009**

L'AULAB réalise, avec le soutien, l'appui et l'expertise de la Direction Départementale de l'Équipement du Pas-de-Calais, le PLH de la Communauté de Communes de Noeux et Environs.

Véritable outil de prévision et de programmation ayant pour objectif de répondre aux besoins des habitants en terme de logement et d'hébergement, le PLH vise à répartir de façon équilibrée et diversifiée l'offre entre les communes concernées. La réalisation d'un PLH sur cette intercommunalité marque la volonté de maîtriser les dynamiques sociales et démographiques induites par les territoires voisins, ici en l'occurrence, la Communauté d'Agglomération Artois Comm. et la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin.

L'objectif final de cette étude est de poser un diagnostic habitat sur l'ensemble du territoire intercommunal, et de définir les enjeux pour faire émerger une politique de l'habitat partagée par les 6 communes qui réponde aux besoins des habitants, améliore l'équilibre social de l'habitat et contribue à la qualité de vie sur le territoire.



aptée aux besoins de l'ensemble de la population

La méthodologie du « diagnostic foncier »

Dans le cadre de la mise en œuvre du SCoT, les communes qui mettent en révision, modifient ou élaborent leurs documents d'urbanisme, doivent intégrer de nouvelles prescriptions issues du Document d'Orientations Générales du SCoT.

Pour les aider sur les questions de densité urbaine, de logements mais aussi de stratégie foncière, l'AULAB a mis en place un groupe de travail composé de la coordination territoriale de la DDE Béthune/Lens, des intercommunalités du territoire et de l'Etablissement Public Foncier Nord Pas-de-Calais.



Suite à un premier travail réalisé par l'AULAB, la méthode a été discutée et réorientée en fin d'année 2008 à partir d'exemples réalisés sur différentes communes du territoire.

Depuis le début de l'année 2009, la nouvelle méthodologie est appliquée aux communes qui ont sollicité l'AULAB dans ce cadre comme Vieille-Chapelle, Norrent-Fontes, Ferfay, Robecq, Calonne-Sur-la-Lys, Burbure et Hersin-Coupigny. L'objectif est ensuite d'intégrer cette méthodologie au cahier des charges des futurs documents d'urbanisme pour qu'elle soit prise en charge par les bureaux d'études missionnés par les communes du territoire.

L'expérimentation DIACT Villes Moyennes

Quelle place pour les villes moyennes entre l'espace rural et les aires métropolitaines ?

Béthune a été sélectionnée par la DIACT parmi 20 autres villes moyennes afin de questionner son rôle de pôle structurant du sud de l'aire métropolitaine lilloise.

La problématique du renouvellement urbain est au cœur de la stratégie de la ville qui souhaite traiter en priorité ses délaissés afin de tisser un véritable projet urbain autour du point nodal du quartier de la gare. L'expérimentation permet d'explorer des pistes comme celle de la nature en ville, gage de qualité urbaine et donc d'attractivité pour la commune. Parallèlement, dans une optique de renforcement de ses fonctions de centralité, ce travail permet de questionner les liens entre le transport, l'emploi, l'enseignement et la santé.

A l'automne, l'AULAB organisera une restitution des débats et des échanges afin de faire découvrir au public une image renouvelée de la ville Béthune.

Autres études

- **Participation à l'observatoire de la sensibilité aux risques de décrochage social et urbain dans les cités minières**

Ce travail animé par la Mission Bassin Minier, amène à s'interroger sur l'évolution sociale du parc minier et de sa population, notamment dans le cadre de la mise en oeuvre des politiques de l'habitat ou de renouvellement urbain portées par les collectivités territoriales, et donc à devoir caractériser à la fois l'offre en logements (état de rénovation, typologie...), l'état d'occupation du parc et les évolutions sociales (proportion d'ayants droit, de locataires, profils socio-économiques des « nouveaux entrants ») ainsi que les mécanismes de renouvellement de populations et les risques éventuellement liés à ces changements.

- **Enquête auprès des ménages périurbains**

Durant l'été 2008, accompagnée par une stagiaire en sociologie, l'AULAB a été à la rencontre des nouveaux habitants qui s'installaient sur les communes périurbaines afin de mieux comprendre les facteurs qui ont présidé au choix de leur installation. Cadre de vie, coût, tranquillité, sentiment d'appartenance au territoire, cette étude, riche d'enseignements a fait l'objet d'un mémoire qui sera synthétisé en 2009 dans une publication.

- **Etude sur le logement des personnes âgées**

Entre volonté de rester à domicile et nécessité d'être accueillies au sein de structures d'hébergement spécifiques, la question du logement des personnes âgées suscite de vifs débats. L'AULAB se lancera à la rentrée 2009 dans une enquête sur les besoins du territoire à l'heure où le vieillissement de la population devient une réalité palpable.



aptée aux besoins de l'ensemble de la population

- **Etude sur le logement étudiant**

L'agence démarrera d'ici la fin de l'année une étude sur le parc de logement étudiant sur le Béthunois afin de recenser les besoins à venir. Elle y associera une étude sur le logement des jeunes.

- **Accompagnement pour la réalisation d'une opération groupée d'habitat**

Dans le cadre de ses missions de conseil et d'accompagnement dans la mise en œuvre du SCoT, l' AULAB accompagne la commune d'Oblinghem pour l'intégration d'une opération groupée d'habitat de 35 logements sur une zone d'extension urbaine. L'intégration des conseils de l' AULAB en amont du projet du promoteur immobilier devrait ainsi permettre de veiller à la programmation d'une opération de qualité sur une commune proche de la ville centre de l'arrondissement.

Elle a également été sollicitée par la commune de Burbure pour l'aider dans la réalisation de plusieurs projets de construction de logements en tissu urbain existant ou en zone à aménager.

L' AULAB accompagne également la commune d'Annezin sur plusieurs projets d'aménagement de site pouvant accueillir des projets de construction de logements locatifs sociaux qui lui font actuellement défaut.

Introduire et développer la nature dans

L'atlas des trames vertes et bleues du SCOT de l'Artois

L'AULAB coproduit avec la Mission Bassin Minier une étude de déclinaison du Schéma Régional de la Trame verte et bleue à l'échelle du SCOT de l'Artois.

Cette étude à caractère expérimental et reproductible s'achèvera en juin 2009 pour être présentée aux communes et aux partenaires institutionnels et associatifs qui ont participé à ce travail débuté en avril 2007.

La finalité de cette étude est de retranscrire les espaces naturels et ordinaires d'intérêt majeur (« cœurs de nature ») et les liaisons écologiques identifiées à l'échelle de la parcelle dans les documents d'urbanisme locaux afin de les protéger.

A partir de mi-2009 et en 2010, une démarche de concertation et d'accompagnement auprès des communes suivra la diffusion du document.



Autres études

• Approche Environnementale de l'Urbanisme (AEU) sur l'espace naturel intercommunal du Marais de la Lawe

Ce site de 41 ha à vocation intercommunale est situé en cœur d'agglomération sur 4 communes : Annezin et Béthune (Communauté d'Agglomération Artois Comm.), Fouquereuil et Fouquières-les-Béthune (Communauté de Communes Nœux et Environs).

L'Approche Environnementale de l'Urbanisme dont il fera l'objet au second semestre 2009 devra définir un projet d'aménagement, sur le modèle du Parc de la Deûle (situé sur la Communauté Urbaine de Lille Métropole), qui intégrera à la fois des espaces de nature préservée, des espaces naturels dédiés à l'observation et à la promenade et des espaces de loisirs.

- **Réflexion sur les entrées de ville du SCOT de l'Artois**

Dans le cadre de l'élaboration du SCoT, l' AULAB a proposé en 2007 une démarche de requalification et de valorisation des entrées de ville les plus stratégiques du territoire.

Cette étude destinée aux élus et techniciens du territoire, se décline en deux phases. Une première partie « diagnostic » finalisée en 2007 identifie et hiérarchise les entrées de ville stratégiques de l'arrondissement.

Les enjeux et préconisations qui en découlent conduisent à la deuxième phase qui a fait l'objet d'un prolongement de la mission en 2008. L'objectif est de proposer des préconisations et principes d'aménagement qualitatif. Cette étude s'achèvera mi-2009.



Promouvoir des politiques durables de

La Politique Globale de Déplacements (PGD) et Plan de Déplacements Urbains (PDU)

En 2008, l' AULAB a assuré la maîtrise d'ouvrage de l'élaboration d'une Politique Globale de Déplacements (PGD) sur le territoire des Communautés de Communes Artois-Flandres et Artois-Lys (Pays de la Lys Romane) dont le plan d'actions a été validé par les élus le 7 octobre 2008. Désormais, il s'agit de mettre en œuvre le document (sécurisation du réseau routier, développement d'un réseau cyclable, aménagement des abords des gares...).

A l'échelle du SCoT, la PGD est complémentaire du Plan de Déplacements Urbains (PDU) dont l'élaboration a été lancée par le Syndicat Mixte des Transports (SMT) sur la Communauté d'Agglomération Artois Comm. et sur la Communauté de Communes de Noeux et Environs (CCNE). L' AULAB participe à l'élaboration du PDU et apportera son appui technique au SMESCOTA dans le cadre de la vérification de la compatibilité SCoT/PDU.

Le PDU et la PGD doivent permettre de décliner les orientations du volet « transports et déplacements » du SCoT.

L'étude pôles d'échanges sur les gares de Lillers et d'Isbergues

Dans le cadre de la Politique Globale de Déplacements (PGD) les élus de la CCAF et de la CCAL ont affirmé le rôle central qu'ils souhaitent donner aux gares de Lillers et d'Isbergues dans l'organisation des réseaux de transports et donc de la mobilité à l'échelle du Pays de la Lys Romane.

A cet effet, l' AULAB va piloter une étude de type « pôles d'échanges » qui va être lancée conjointement sur les 2 gares en complément des AEU concernant ces communes.



L'étude sur la réalisation d'un Transport en Commun en Site Propre (TCSP) entre Béthune et Bruay

L' AULAB a participé au suivi de l'étude TCSP lancée par le SMT et co-financée par le SMESCOTA. Elle apporte au SMT et aux communes sa connaissance du terrain dans l'aide à la définition du tracé et elle a assuré le traitement des données de l'Enquête Ménages Déplacements dans le cadre de l'étude comparative des différents axes.

Le schéma d'aménagement de la voie d'eau

Alors que le projet du Canal Seine-Nord se précise et que l'opportunité de développement du transport fluvial se renforce (la mise à classe Va d'une partie du réseau du Nord/Pas-de-Calais est achevée), il semble capital de définir à l'échelle de l'arrondissement une stratégie de développement de la voie d'eau et d'aménagement des sites en bord à canal.

L' AULAB publiera un document de synthèse des enjeux du développement de la voie d'eau.



La réflexion sur la création d'un barreau fluvial entre Béthune et Merville

L' AULAB participe aux réflexions menées par VNF (proposition de tracé) concernant la création d'un nouveau barreau entre Merville et Béthune d'une part, et le projet de réouverture de l'ancien canal à Béthune d'autre part.

L'enquête cordon sur l'aire métropolitaine

L' AULAB a participé au suivi technique de l'enquête cordon routière métropolitaine pilotée par la DREAL et co-financée par le SMESCOTA. Elle réalise également, dans le cadre de l'observatoire, une analyse en une diffusion des principaux résultats relatifs à notre territoire.

Le Schéma d'aménagement des routes

Dans le cadre de la mise en œuvre des grandes orientations du SCoT relatives à la desserte routière, l' AULAB participe aux réflexions menées par les différents gestionnaires de voirie et assiste les communes et intercommunalités (réflexion sur le contournement de Noeux, aménagement de la RD943 à Norrent-Fontes, suivi des études de la liaison Béthune La Bassée...).

Construire des outils partagés d'observ

Les Observatoires de l'Agence

La mission d'observation est à la base de toutes les études et réflexions produites par l' AULAB. Un ensemble de moyens a été mis en place pour essayer de répondre aux questions des partenaires et élus du territoire sur 4 champs principaux d'observation : déplacements, développement économique, environnement, évolutions sociales et urbaines.

Toutes les données produites ou récoltées participent à la réalisation de diagnostic ou de suivi d'études et sont également valorisées dans le cadre des lettres des observatoires.

• Observatoire des évolutions sociales et urbaines

Les publications parues :

- Populations et constructions
- Populations légales 2006

A venir :

- L'évolution de la tache urbaine
- L'évolution des marchés fonciers immobiliers



• Observatoire des déplacements

Les publications parues :

- L'enquête ménages déplacements
- Trafics routiers et accidentologie

A venir :

- L'enquête cordon
- Le transport de marchandises



• Observatoire du développement économique

Les publications parues :

- L'offre commerciale des plus de 300 m²
- L'immobilier d'entreprises

A venir :

- L'accessibilité des zones d'activités
- Les commerces de moins de 300 m² (actualisation annuelle)



• Observatoire de l'environnement

Les publications parues :

- Les déchets : l'affaire de tous

A venir :

- La ressource en eau : qualité et usages (en 2 publications)
- La qualité de l'air



• Atlas des zones d'activités

Cet atlas, réalisé en partenariat avec la CCI, permet d'obtenir une connaissance fine du nombre de zones d'activités et de leurs compositions (organisation, aménagement...). Il est composé d'une base de données qui recense les différentes zones d'activités du territoire ainsi que leurs entreprises mais aussi les projets d'extensions. Cette base de données a fait l'objet d'une retranscription dans un système d'information géographique (SIG). De plus, l' AULAB a assisté la CCI dans sa réflexion sur les orientations stratégiques du développement économique de l'arrondissement de Béthune.

Centre de ressources

•Poursuite de la structuration des bases de données statistiques et géographiques

Dans le cadre de la mise en place d'outils partagés d'observation et d'évaluation, l' AULAB a poursuivi le développement de son outil SIG (Systèmes d'Information Géographique), de son fonds cartographique et a mis l'accent en 2008 sur la création d'une base de données statistique sur le territoire de l'arrondissement de Béthune.

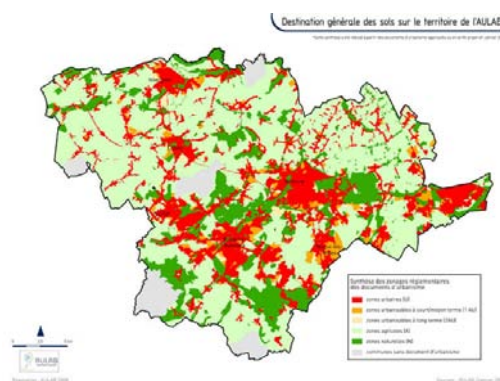
Dans ce sens, l' AULAB poursuit l'acquisition ou la création de données notamment par le biais de convention d'échange d'informations avec ses partenaires locaux ou régionaux.

L'objectif est de pérenniser ces ressources pour mettre à jour le dispositif existant et étendre les thèmes d'analyse afin d'alimenter toutes les études du programme partenarial et les observatoires de l' AULAB.

Enfin, dans le cadre de la mise en place du centre de ressources, elle permet de fournir des données à la demande aux partenaires de l'agence.

•Alimentation de la cartotheque

Parallèlement aux bases de données, l'AULAB produit des cartes thématiques qui couvrent l'ensemble de ses champs d'actions. Cette cartotheque qui est principalement à usage interne est progressivement mise en ligne sur le site internet de l'AULAB ou sur demande.



•Participation aux groupes techniques de la PPIGE

La plate-forme publique de l'information géographique en région Nord/Pas-de-Calais permet une diffusion de référentiels géographiques gratuits aux différents acteurs de l'aménagement de la région.

Dans ce cadre, la Plate-forme Publique de l'Information Géographique (PPIGE) anime des groupes de travaux thématiques et réfléchit à de nouvelles acquisitions de données. L' AULAB participe en particulier à certains groupes sur les déplacements et le foncier.

Courant d'année 2009, elle participe également à la commande et au recettage de la future photographie aérienne régionale.

• Mise en ligne du site internet aulab.fr

L'année 2008 a vu la mise en ligne du site internet de l' AULAB.

Ce site, organisé en 4 parties, a vocation à faire connaître la structure aux partenaires et au grand public à travers :

- la présentation du territoire et des missions de l'agence ;
- la présentation des études menées par l'agence aussi bien à l'échelle de la planification que du projet urbain ;
- l'explication de l'organisation des observatoires thématiques ;
- un accès aux principales ressources diffusables de l'agence.

Le site est consultable à l'adresse suivante : www.aulab.fr

L'année 2009 sera consacrée à sa mise à jour permanente.



PROJET DE LOI PORTANT ENGAGEMENT NATIONAL POUR L'ENVIRONNEMENT

La Fédération Nationale des Agences d'Urbanisme (FNAU) a participé activement à la démarche lancée en juillet 2007 par les pouvoirs publics dans le cadre du «Grenelle de l'Environnement», que ce soit dans la phase préalable de débat ou dans la phase de transcription législative et réglementaire.

Dans ce cadre, la FNAU a été saisie, comme d'autres associations de professionnels ou d'élus, des projets de loi successifs «Grenelle I» et «Grenelle II» afin d'en prendre la mesure, d'exprimer un avis et d'éventuelles recommandations.

Lors d'un Bureau élargi le 15 octobre 2008, la FNAU a mis en place un groupe de travail ad hoc associant élus et directeurs placé sous la présidence d'André ROSSINOT et animé par Vincent FELTESSE, premier vice président de la FNAU, afin de réagir rapidement au projet de loi, dit «Grenelle 2», visant à mettre en conformité les Code de l'Urbanisme et les autres Codes concernés avec le Grenelle de l'Environnement.

Dans ce cadre, un séminaire d'échanges a été organisé à Paris (Musée Social) le 3 février 2009 avec la participation d'environ 70 élus et techniciens des agences et des représentants des principales associations nationales d'élus (AMF, AMGVF, GART, AdCF, AMVBF...) afin de préparer une prise de position officielle du réseau sur le projet de loi, présentée et discutée ensuite avec les représentants du Ministère de l'Environnement, de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Aménagement du Territoire (MEEEDAT).

La Fédération Nationale des Agences d'Urbanisme communique aujourd'hui son avis et ses recommandations sur le projet de loi portant Engagement National pour l'Environnement.

La FNAU accueille avec satisfaction

La reconnaissance du rôle prépondérant joué par les collectivités locales dans le développement et l'aménagement durable des territoires.

Le projet de loi confirme le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) et le Plan Local d'Urbanisme (PLU) comme les seuls documents d'urbanisme opposables à l'échelle locale, ainsi que le SDRIF à l'échelle de l'Île de France et les schémas d'aménagement régionaux (SAR) pour les départements d'Outre-Mer. Ce faisant, le projet de loi Grenelle II s'inscrit dans le mouvement de la décentralisation entamé depuis 20 ans et place les collectivités locales au cœur de la définition et de la mise en œuvre de politiques publiques d'aménagement durables sous-tendues par le Grenelle.

Cette simplification de l'architecture fait des documents d'urbanisme locaux SCoT, PLU, SDRIF et SAR le socle de référence, d'intégration et de cohérence de toutes les politiques ou stratégies des acteurs publics exerçant une compétence de développement ou d'aménagement : l'Etat à travers les Directives d'Aménagement et de Développement Durable (DTADD) mais aussi la Région et le Département à travers des schémas globaux ou sectoriels...

Avec ce nouveau schéma, la question n'est donc plus celle de la «hiérarchie des normes» mais de l'inscription, dans les seuls documents de planification réellement opposables (SCoT, PLU, SDRIF et SAR), des politiques publiques menées par les différentes autorités compétentes.

La promotion de politiques urbaines durables et intégrées.

La FNAU promeut depuis longtemps l'urbanisme comme outil cléf d'une politique de développement durable. Fortes de cette conviction, les agences d'urbanisme ont souvent joué un rôle pionnier en proposant très tôt des approches transversales ou en plaçant l'écologie au cœur de leurs réflexions. Aussi le texte de loi vient conforter ce positionnement avec l'introduction de nouveaux documents de référence environnementaux (nouveaux schémas régionaux climat, air, énergie) ou encore l'élargissement des dispositifs existants aux préoccupations de développement durable affirmés dans le Grenelle (transformation des Directives Territoriales d'Aménagement en DTADD, élargissement du SCoT à de nouveaux champs thématiques comme : la maîtrise de l'énergie, la limitation de consommation des espaces agricoles et naturels, la préservation des continuités écologiques...).

De même, les dispositifs favorisant l'intégration des différentes politiques publiques au sein d'un même document d'urbanisme constituent une avancée importante, synonyme de cohérence et de transversalité. Ainsi en est-il tout particulièrement du Plan Local d'Urbanisme communautaire qui devient le cadre de cohérence des politiques publiques d'urbanisme, d'habitat et de déplacements offrant l'opportunité d'une réelle intégration des politiques publiques et d'un renforcement du rôle des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale.

Ainsi, les membres élus et techniciens de la FNAU partagent les objectifs énoncés dans l'exposé des motifs :

- compléter les dispositifs des documents d'urbanisme relatifs à la prise en compte de l'environnement ;
- préciser et compléter les objectifs de la planification ;
- simplifier l'organisation pyramidale des documents opposables et favoriser une meilleure intégration des différentes politiques publiques.

Les élus et techniciens de la FNAU se félicitent donc de la volonté des pouvoirs publics de mettre en œuvre l'ensemble de ces objectifs auxquels elle adhère totalement et dans lesquels les agences inscrivent leurs actions depuis de nombreuses années.

La FNAU souhaite néanmoins attirer l'attention du législateur sur quelques points et formuler des recommandations

La transformation nécessaire des DTA en DTADD.

Le maintien des deux procédures, Directives Territoriales d'Aménagement existantes et Directives Territoriales d'Aménagement et de Développement Durable nouvelles, constitue un traitement différencié des territoires et pose problème. Une procédure de transformation obligatoire des DTA en DTADD dans un délai raisonnable s'impose donc.

La désignation de la Région comme seule pilote des futurs schémas régionaux sectoriels. L'élaboration de nouveaux schémas thématiques régionaux (climat, air et énergie, cohérence écologique) constitue une avancée significative dans la promotion d'un urbanisme durable. Néanmoins, le co-pilotage actuel affiché entre l'Etat et la Région pourrait nuire à leur efficacité. Il serait donc opportun de clarifier la responsabilité et le rôle de ces deux acteurs en privilégiant une association de l'Etat à l'élaboration de ces nouveaux documents sectoriels mais un pilotage unique dévolu à la Région.

L'élargissement du SDRIF et des SAR aux thématiques du Grenelle. Le projet de loi confirme bien d'un côté la portée des schémas régionaux d'Ile-de-France et des Départements d'Outre-Mer en les positionnant au sommet de la hiérarchie des normes, mais ne prévoit pas leur élargissement aux nouvelles thématiques du Grenelle. Cette situation crée une distorsion entre eux et les autres documents d'urbanisme (DTADD, SCoT, PLU). Elle risque également de générer des difficultés d'articulation avec les SCoT et les PLU et tend en conséquence à dessaisir la planification régionale de dispositions fondamentales pour répondre aux objectifs de développement durable.

De même, il est étonnant que le SDRIF ne vaille pas schéma régional écologique à l'instar des SAR d'Outre-Mer.

Le SCoT doit couvrir un périmètre large. Le SCoT a vocation à rester un document stratégique mobilisant plusieurs intercommunalités pour définir les grandes orientations des politiques publiques sur des échelles larges, de préférence à l'échelle de l'aire urbaine (niveau d'observation privilégié pour l'INSEE et les agences mais aussi échelon de répartition des richesses) voire, pour les territoires situés aux franges de l'espace hexagonal, à l'échelle des bassins de vie transfrontaliers.

Le SCoT doit rester un document stratégique, expression d'un projet de territoire partagé, dont la traduction et la mise en œuvre réglementaire fine est ensuite assurée par les PLU. L'introduction d'un volet programmatique dans le texte actuel crée une confusion sur les responsabilités en termes de compétences et de financements pour la réalisation des objectifs inscrits dans le Document d'Orientations. Ce point mérite donc attention et le choix d'une autre terminologie plus conforme à l'esprit de cadre général du SCoT.

Le SCoT ne doit pas réglementer les formes urbaines.

Même si le SCoT doit posséder des leviers pour réguler l'urbanisation et les densités, il ne doit pas se substituer aux PLU en imposant des «normes minimales de gabarit, de hauteur, d'emprise au sol et d'occupation des sols». Il conviendrait de privilégier davantage l'introduction d'objectifs de densité qui ne préjugent pas des formes urbaines.

La question du commerce semble aujourd'hui insuffisamment abordée dans le texte actuel, alors même qu'elle constitue un élément majeur des politiques d'aménagement de l'espace et que le projet de loi prévoit la possibilité d'introduire un document d'aménagement commercial (DAC) dans les SCoT. Indépendamment des résultats de la mission confiée à Jean-Paul CHARIE, il serait intéressant de mieux définir l'articulation entre les politiques d'urbanisme et de commerce en précisant le contenu de l'outil DAC ou encore la déclinaison de la diversité commerciale dans les SCoT et les PLU.

L'élargissement des PLU à l'échelle communautaire permettra des politiques urbaines plus intégrées entre urbanisme, habitat et transport. Néanmoins cette avancée doit s'accompagner d'un soutien au renforcement de l'intercommunalité et à une meilleure couverture du territoire français en EPCI. Une phase de transition pourrait donc être prévue par la loi.

Le renoncement à l'introduction d'un régime de dérogations aux règles de densité fixées par les PLU pour les édifices à performance énergétique élevée (bâtiments dit HQE). Ces mesures dérogatoires exceptionnelles, prévues par le projet de loi, pourraient en effet contribuer à rendre difficile voire impossible la maîtrise des formes urbaines, et à créer une incohérence avec l'obligation de généralisation des constructions à basse consommation à horizon de 2012 prévue dans la loi.

Enfin, la Fédération Nationale des Agences d'Urbanisme souligne le besoin d'une ingénierie très qualifiée et pluridisciplinaire et de moyens en conséquence pour accompagner cette évolution des politiques publiques d'aménagement du territoire issue du Grenelle de l'environnement.

De son point de vue, les agences d'urbanisme répondent à cet enjeu. Elles représentent en effet les outils privilégiés des collectivités territoriales pour l'accompagnement et la mise en œuvre de leurs politiques publiques d'aménagement et de développement. Outils d'observation, de prospective, de réflexion et de dialogue partenarial, elles possèdent, du quartier à l'aire urbaine, une vision intégrée de la réalité et de l'avenir des territoires et jouent un rôle privilégié d'ensemblier des projets. Les agences d'urbanisme apparaissent donc comme les acteurs incontournables de la mise en œuvre de l'ambition de développement durable porté par le Grenelle de l'environnement.

Aussi, la FNAU **demande** qu'à l'instar des lois LOADDT et SRU, **la loi portant engagement pour l'environnement réaffirme le rôle des agences d'urbanisme dans l'ingénierie des territoires** à toutes les échelles, ainsi que leur positionnement sur les thématiques du Grenelle.

La Fédération Nationale des Agences d'Urbanisme souhaite, à travers cette communication, nourrir la discussion des parlementaires lors de l'examen du projet de loi et voir apporter les précisions et les compléments nécessaires à sa bonne mise en œuvre.

Avis téléchargeable sur le site internet de la F.N.A.U.
<http://www.fnau.org>

F.N.A.U. 1, rue de Narbonne 75007 PARIS
Tél : 01 45 49 32 50 - Fax : 01 45 49 94 46
Président : André ROSSINOT
Délégué Général : Marcel BELLIOU



Agence d'Urbanisme de l'Arrondissement de Béthune
Centre Jean Monnet-Avenue de Paris-BP 50594-62411 Béthune Cedex
Tél : 03 21 56 11 42-Fax : 03 21 56 17 03-contact@aulab.fr-www.aulab.fr